



## SAISON 2019/2020

Epernay, le 27 février 2019

**Domaine de l'Arbitrage**  
*Contrôle médical*

---

---

# NOTE

---

---

---

## à l'attention de la CDA et des Arbitres

---

La Commission Fédérale Médicale a acté une modification majeure concernant **le protocole cardiologique** à effectuer par les arbitres.

En effet, lors de la 1<sup>ère</sup> licence d'arbitrage, **les arbitres sont désormais tenus de fournir**, en plus d'un ECG de repos, **une épreuve d'effort**.

Suite à l'évolution de cette réglementation, **les arbitres de District en activité** qui n'ont pas encore fourni d'épreuve d'effort compte-tenu de l'ancienne réglementation **devront mettre à jour leur dossier médical dès la prochaine saison**.

**Il sera donc demandé à tous les arbitres concernés par le précédent paragraphe de fournir une épreuve d'effort en même temps que le dossier médical pour la saison 2019/2020.**

En raison des délais pour bénéficier d'un rendez-vous chez un cardiologue, la Commission Médicale de District incite très fortement les arbitres concernés à prendre leurs dispositions dès maintenant.

En cas de doute sur la nécessité de fournir une épreuve d'effort pour la prochaine saison, ou plus généralement sur les documents à transmettre, les services du District se tiennent à la disposition des arbitres.

La période de renouvellement des arbitres pour la saison 2019/2020 ouvrira le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Contact : Martial CAMBLAT (03.26.51.81.51 – [competitions@marne.fff.fr](mailto:competitions@marne.fff.fr)).

Florian PRAME  
Directeur administratif